



Lettre économique d'Algérie

© DG Trésor

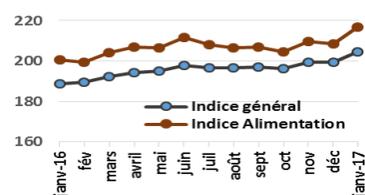
N° 59 – mars 2017 (13/04/17)

Economie

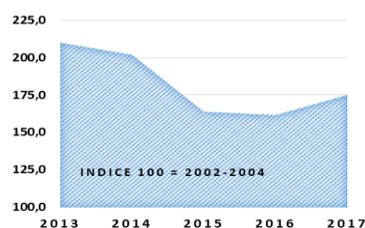
Rapport inflation de l'ONS :

<http://www.ons.dz/IMG/pdf/lpc0117.pdf>

Evolution de l'IPC sur l'année écoulée



Evolution de l'indice FAO des biens alimentaires



L'indice des prix à la consommation s'est sensiblement accéléré en janvier puis stabilisé en février

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), l'indice général des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 2,5% au mois de janvier 2017 par rapport au mois de décembre 2016, une variation sensiblement supérieure à celle observée à la même période de l'année précédente (1,3%). En moyenne annuelle, le taux d'inflation a atteint 6,7% en janvier 2017 et 8,2% en glissement annuel.

Ce sont les prix des biens alimentaires qui tirent cette variation à la hausse puisque ces derniers ont varié de 3,9% pour le seul mois de janvier (variation de +0,9% l'année dernière). Le secteur des transports et des communications a affiché une augmentation de ses prix de 1,7% (11,4% en glissement annuel).

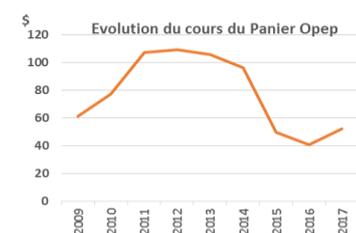
Les chiffres du mois de février affichent en revanche une décélération notable de l'inflation, affichant une variation de +0,3% par rapport au mois de janvier. Le taux d'inflation à fin février s'établit ainsi à 7% en moyenne annuelle (+8,3% en glissement annuel). On notera que l'augmentation des prix des biens alimentaires est aussi alimentée par une tendance haussière à l'échelle mondiale.

En effet, le dernier rapport de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé que l'indice FAO (mesure la variation des cours internationaux en se fondant sur cinq catégories de denrées alimentaires) des prix de produits alimentaires avait augmenté pour le septième mois consécutif en février 2017. Il indique que l'indice a évolué de 17,2% par rapport à janvier 2016, et de 0,5% par rapport au mois précédent.

Economie

Résumé du rapport Pétrole 2017 :

<https://www.iea.org/Textbase/npsu/m/oil2017MRSsum.pdf>



Rapport pétrole 2017 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)

Dans son dernier rapport, l'AIE s'alarme sur un possible choc pétrolier après 2020. L'agence évoque un risque de déséquilibre important entre l'offre de pétrole, qui est pour le moment abondante, et la demande, encore contrainte aujourd'hui par une croissance mondiale relativement faible. Depuis le pic de 2014, les investissements dans l'exploration-production ont diminué de 25% et 26% en 2015 et 2016 respectivement, pour s'établir à 433 Mds USD. Du côté de la demande, l'agence prévoit que le seuil symbolique des 100mb/j soit atteint en 2019. L'AIE mentionne ainsi un risque de pénurie d'ici à 2022, qui pourrait se traduire par une forte augmentation des prix à cette échéance.

Par ailleurs, la production algérienne pourrait amorcer une baisse dans les années à venir selon l'Agence, passant de 1,14 mb/j en 2016 à 1,05 mb/j en 2022. Pour rappel, elle s'élevait à 1,38 mb/j en 2007. Des prévisions plus pessimistes que celles de Sonatrach, qui a indiqué que la production d'hydrocarbures était sur une phase de croissance.



Economie

Nouveau rapport mensuel de l'OPEP : des tendances à la baisse sur le mois de mars

Lien du rapport OPEP :
http://www.opec.org/opec_web/stat%20ic_files_project/media/downloads/publications/MOMR%20March%202017.pdf

Communiqué de presse de l'OPEP :
http://www.opec.org/opec_web/en/press_room/4191.htm

Selon le dernier rapport de l'Opep, l'*Opec Basket Price*, panier de référence de l'organisation, a augmenté jusqu'en février à la suite de la mise en œuvre de l'accord d'Alger, pour s'établir à 53,37\$ par baril en moyenne mensuelle. Par comparaison, la valeur du panier s'établissait à 27,64\$ à la même période de l'année précédente. Lors de la dernière réunion entre pays Opep et non-Opep, qui s'est tenue le 26 mars au Koweït, le comité a annoncé que les engagements de l'accord entré en vigueur le 1^{er} janvier ont été désormais respectés à hauteur de 94% de leurs objectifs (en hausse de huit points par rapport à janvier).

Néanmoins, l'évolution de l'*Opec Basket Price* au cours du mois de mars affiche des tendances à la baisse puisque la moyenne du mois de mars était de 50,80\$, pour terminer à 50,20\$ à la fin du mois. Le principal déclencheur de cette chute des cours vient de l'accumulation des stocks de pétrole aux Etats-Unis, ainsi que les objectifs non atteints de certains pays hors Opep, principalement la Russie. L'accord, prévu initialement pour une durée de 6 mois, pourrait dès lors être prolongé afin d'agir à la baisse sur les stocks.

Economie

Fin de mission du FMI en Algérie, premier point sur la situation économique de l'Algérie

De façon générale, le fonds a souligné la résilience de l'économie algérienne face au faible prix du baril.

<http://www.imf.org/en/News/Articles/2017/03/20/pr1790-algeria-imf-staff-completes-2017-article-iv-mission>

Principaux Indicateurs FMI 2016	
Croissance PIB	3,60%
PIB hors hydrocarbures	3,40%
Déficit Public (% PIB)	12,90%
Solde courant (% PIB)	15,10%
Chômage	10,50%
Inflation	6,40%

Dans le cadre des consultations annuelles au titre de l'article IV, M. Dauphin, chef de mission du FMI pour l'Algérie, a rencontré les ministres des Finances, de l'Industrie et des Mines, du Commerce, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, de l'Education, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, ainsi que le Gouverneur de la Banque d'Algérie.

Le FMI constate la réduction notable du déficit budgétaire en 2016 (avec un déficit estimé à 12,9% du PIB). Prévoyant des cours du pétrole bas, le fonds précise que les efforts d'équilibre budgétaire devront se faire dans la durée et de manière maîtrisée pour ne pas nuire à la croissance, qui repose essentiellement sur la dépense publique. Dans ce contexte, un recours à l'endettement extérieur et une politique de cession d'actifs publics pourraient être opportuns. Par ailleurs, le FMI encourage la nécessaire diversification de l'économie afin d'assurer une croissance de long terme moins dépendante des hydrocarbures. Pour ce faire, il convient, entre autres, d'améliorer le climat des affaires afin de favoriser les investissements étrangers, de faciliter le crédit et de rendre le marché du travail plus efficace.

Enfin, le FMI salue la politique monétaire mise en place, avec l'entrée en vigueur des opérations d'*open market*, devant permettre au taux d'intérêt de réendosser son rôle d'instrument principal de politique monétaire. Un resserrement de la politique monétaire pourrait dans ce cadre être envisagé, afin de faire face aux tensions inflationnistes.

Economie

Tenue de la 7^{ème} édition du Salon international de l'industrie pétrolière

Présentation de la 7^{ème} édition du salon :
<http://www.napec-dz.com/Docs/BrochureNapec2017FR.pdf>

La 7^{ème} édition du salon professionnel international sur l'industrie pétrolière et gazière en Afrique du Nord (Napec) s'est déroulée entre le 21 et le 24 mars à Oran. Le salon a réuni plus de 600 entreprises du secteur, venues de 32 pays différents. Des professionnels, des chercheurs et des universitaires (25 000 visiteurs au total) étaient présents pour animer l'évènement.

De nombreuses affaires ont été conclues, des bons de commandes passés et des accords de partenariats signés. La délégation française a marqué sa présence, puisqu'elle disposait du deuxième plus grand pavillon (après la Chine) avec 69 entreprises présentes sur place.

**Economie**

Le comité de suivi et de développement de l'investissement mis en place par le Premier ministre est placé sous sa tutelle.

La 20^{ème} rencontre tripartite s'est réunie à Annaba sous la présidence du Premier ministre

La 20^{ème} tripartite (réunissant le Gouvernement, l'UGTA et le patronat) s'est tenue le 06 mars dernier à Annaba. L'ordre du jour était axé sur le développement du tissu industriel en vue de réduire la dépendance aux importations. Dans ce cadre, le Premier ministre a insisté sur le maintien de la politique sociale actuelle.

Par ailleurs, un comité de suivi et de développement de l'investissement a été mis en place à l'initiative du Premier ministre M. Sellal, afin de favoriser le climat de l'investissement en anticipant les difficultés pouvant entraver la politique nationale.

Economie

Lettre Trésor-Eco :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/434775>

La Lettre Trésor-Eco est accessible à tous les publics et permet de présenter une analyse économique rigoureuse de sujets variés et traités par la direction générale du Trésor.

Il est possible de retrouver l'ensemble de ces lettres sur le site de la direction générale du Trésor : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-eco>

Trésor-éco : Quel impact de la politique de change pour les pays exportateurs de matières premières ?

La Direction Générale du Trésor a publié un document qui met en lumière l'impact de la politique de change des pays exportateurs de matières premières lors d'un choc négatif. Ce document présente ainsi le régime de change à adopter en fonction des caractéristiques économiques de chaque pays et de leurs évolutions (diversification, niveau de dette en devise, montant des réserves de changes, etc.) et discute des politiques économiques et monétaires qui en résultent.

Lors d'un choc, un pays avec une économie relativement diversifiée s'ajustera plus facilement avec un régime de change flottant car une dépréciation de la monnaie locale améliorera la compétitivité des secteurs exportateurs hors matières premières. Un effet positif dont ne bénéficiera pas un pays peu diversifié ou mono-exportateur car la dépréciation n'entraînera pas une meilleure compétitivité puisque le seul bien exporté est coté en devise sur les marchés internationaux. Un régime de change fixe est donc plus approprié pour ces pays.

**Politiques publiques
Energie**

Le programme national de développement des énergies renouvelables a pour objectif la production de 22 000 MW d'énergie électrique renouvelable à l'horizon 2030, soit 37% de la production nationale globale d'électricité.

Arrêtés interministériels : <http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2017/F2017002.pdf>

Un appel d'offres pour la réalisation du projet de production de 4 000 MWc d'électricité d'origine solaire

Dans le cadre du programme national de développement des énergies renouvelables, M. Boutarfa, ministre de l'Energie a annoncé le lancement prochain d'un appel d'offres, national et international, pour la réalisation d'un projet d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 4 000 MWc. Décomposé en 3 lots de 1 350 MWc, la soumission audit appel d'offres sera conditionnée par la réalisation d'investissements dans le domaine industriel.

Par ailleurs, deux arrêtés interministériels ont été publiés en début d'année pour définir les sources de financement et les dépenses du Fonds pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération.

**Politiques publiques
Environnement**

La 1^{ère} phase du programme (600 000 USD) avait permis de financer 19 projets.

Lien de l'article du PNUD : <http://www.dz.undp.org/content/alg-ria/fr/home/presscenter/articles/2017/03/09/action-locale-impact-mondial-2nd-phase-du-programme-de-micro-financement-en-alg-rie-du-fonds-pour-l-environnement-mondial.html>

Seconde phase du programme de micro financement du Fonds pour l'environnement mondial en Algérie

La deuxième phase du programme de micro-financement du Fonds pour l'Environnement mondial a été lancée le jeudi 9 mars au Ministère des Affaires Etrangères. Une opération exécutée par le Bureau des Nations Unies dans le cadre d'un programme du PNUD, qui permettra à des associations environnementales algériennes de financer leurs projets sur une période de quatre ans à partir de 2017.

En effet, dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 400 000 USD a été accordée pour le financement de projets promouvant la préservation de l'environnement. Ces projets sont financés dans la limite de 50 000 USD, avec une participation minimale de 20% de l'association bénéficiaire.



Relations internationales

Pour rappel, un Forum africain d'investissements et d'affaires s'était tenu du 3 au 5 décembre 2016 à Alger.

Echanges de l'Algérie avec ses principaux partenaires africains

	Valeur (MUSD)	Part du total
Tunisie	1308	34,70%
Egypte	1034	27,40%
Maroc	881	23,40%
Afrique du Sud	186	4,9%
Côte d'Ivoire	131	3,50%
Mauritanie	61	1,60%
Autres	314	4,40%

Rencontres bilatérales entre membres du gouvernement algérien et leurs homologues étrangers

- Portugal : Le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Bouchouareb, a rencontré le ministre portugais de l'Economie. Trois mémorandums ont été signés : l'un dans le domaine minier, visant à une meilleure coopération dans l'exploitation et la valorisation des ressources minières, et devant encourager les partenariats entre entreprises ; les deux autres pour la coopération et l'échange d'expériences dans les domaines de la normalisation (sur les biens échangés, le domaine des règlements techniques, etc.) et de la métrologie.
- Tunisie : La rencontre entre le Premier ministre M. Sellal et son homologue tunisien a débouché sur la signature de 8 accords. Un accord portant sur la qualité des marchandises et la protection du consommateur a notamment été conclu.
- Congo : Le Premier ministre M. Sellal a rencontré le président de la République du Congo, qui s'est rendu en Algérie pour une visite de 4 jours. 15 accords de coopération ont été signés à l'issue de cette rencontre.
- Niger : Le Premier ministre M. Sellal s'est rendu à Niamey pour rencontrer son homologue nigérien. Neuf accords ont été signés portant sur différents sujets, dont l'un pour la mise en place d'un Conseil d'affaires algéro-nigérien, deux relatifs à la coopération dans le secteur des travaux publics, et un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine de la Poste et des TIC.

Des rencontres bilatérales ont également eu lieu avec l'Afrique du Sud (volonté de développer de partenariats dans le domaine des hydrocarbures et des énergies renouvelables), la Pologne (pour créer un partenariat pour la production de la poudre de lait) et l'Espagne (dans le cadre d'approfondissement de la coopération économique).

Relations bilatérales

Partenariat algéro-français pour la production de compléments alimentaires

<http://www.dz.timacagro.com/>

Un protocole d'accord de partenariat pour la production de compléments alimentaires a été signé le 20 février dernier à Alger entre EPE PREMIX OUEST SPA, filiale du groupe public de fabrication d'aliments du bétail (Onab) et le groupe français Roullier pour la création d'une société mixte de production de complexes minéraux et vitaminés (CMV) destinés à l'alimentation animale.

La cérémonie de signature a été présidée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdesslam Chelgham.

Ce projet qui consiste à faire un pôle technico-économique dans le domaine de la nutrition animale dans la région d'Oued Tlelet à Oran cible à la fois la couverture du marché national et l'export

A noter que le groupe Roullier est présent en Algérie depuis 2005, à travers sa filiale Timac Agro, qui coopère avec les agriculteurs algériens en expertisant leurs cultures et en développant leurs produits.

**Relations
internationales**

Pour rappel, le Conseil (institué par l'Accord d'association mis en œuvre en 2005), permet le dialogue et la coopération entre les deux parties.

Déclaration conjointe lors du Conseil d'Association UE-Algérie : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/13-joint-communique-eu-algeria/>

Rencontre UE-Algérie : 10^{ème} session du Conseil d'association

La 10^{ème} session du Conseil d'association entre l'Union Européenne et l'Algérie s'est tenue le 13 mars à Bruxelles. A cette occasion, M. Lamamra a renouvelé sa volonté de rééquilibrer les intérêts économiques des deux parties, appuyé en ce sens par la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, Mme Mogherini, qui a souligné l'importance des relations bilatérales entre l'UE et l'Algérie et le nécessaire soutien à leur développement.

Dans ce contexte, trois conventions ont été signées entre les deux partenaires : l'une, d'un montant de 20 MEUR, s'inscrivant dans le programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association ; la deuxième visant à la promotion de l'efficacité énergétique en Algérie (10 MEUR) ; la dernière concernant la mise en œuvre du plan stratégique de modernisation du ministère des Finances, pour un budget total de 10 MEUR.

Pour mémoire, s'ajoutant à ces trois nouvelles conventions, près de 150MEUR sont déjà prévus par la politique de voisinage de l'UE en faveur de l'Algérie pour la période 2014-2017.

**Environnement des
affaires**

Loi n° 16-09 du 03 août 2016 : <http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2016/F2016046.pdf>

Décret exécutif n° 17-101 du 05 mars 2017 : <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2017/F2017016.pdf>

Les avantages limités dans la durée sont les exonérations de l'impôt sur les bénéfices (IBS), de la Taxe sur l'Activité professionnelle (TAP), ainsi que l'abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle.

Entrée en vigueur du décret relatif aux modalités d'application des avantages liés à l'investissement

En application de la loi n° 16-09 relative à la promotion de l'investissement, le décret exécutif n° 17-101 du 05 mars 2017 fixant les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement a été publié au Journal officiel du 08 mars 2017.

Le décret fixe la liste des activités, biens et services exclus des avantages prévus dans la loi suscitée, et définit les différents types d'investissements.

De plus, concernant les modalités d'application des avantages, le décret précise les seuils d'éligibilité ainsi que celui des montants des avantages octroyés fonction du type d'investissement et du montant de ce dernier.

Enfin, la durée des avantages octroyés à un investissement est de 5 ans lorsque ce dernier crée plus de 100 emplois entre son enregistrement, et l'achèvement de la première phase d'exploitation. Cette durée est ramenée à 3 ans pour les investissements créant moins de 100 emplois.

**Environnement des
affaires**

Site de la Direction Générale des Douanes : <http://www.douane.gov.dz/>

Cet accord est le premier du genre entre les deux parties.

La Direction Générale des Douanes prévoit aussi de créer un espace permanent de concertation entre ses services et les entreprises.

Commerce extérieur: renforcement de la coopération entre les douanes et les transitaires

Un accord a été signé le 9 mars dernier entre la Direction Générale des Douanes (DGD) et l'Union nationale des transitaires et commissionnaires en douanes algériens (Untca), visant à approfondir leur coordination.

Cet accord prévoit notamment un échange accru d'informations entre la DGD et l'Untca, ainsi que la mise en place de formations pour plus de synergie en matière de dédouanement des marchandises. Un volet juridique permettra également d'inclure l'Untca dans l'examen de projets de lois liés à l'activité douanière d'une part, et de favoriser la communication portant sur les textes relatifs aux activités d'importation et d'exportation, d'autre part.

M. Bentahar, Directeur général des Douanes, ajoute que cet accord est l'occasion de renforcer la lutte contre la fraude nuisible à l'économie nationale.

**Environnement des affaires**

Loi n° 17-04 du 16 février 2017, modifiant et complétant la loi n° 79-07 du 21 juillet 1979 portant code des douanes :

Cabotage : régime douanier permettant la circulation des marchandises par mer, d'un point à un point du territoire douanier, en dispense des droits et taxes et de prohibitions de sortie.

Transbordement : transfert de marchandises enlevées du moyen de transport utilisé à l'importation et chargés sur celui utilisé à l'exportation.

Publication et entrée en vigueur de la loi portant nouveau code des douanes

La loi portant code des douanes, complétant et amendant la loi du 21 juillet 1979, amendée en 1998, a été publiée au Journal officiel.

Cette révision a permis notamment le renforcement des droits des usagers et partenaires des services douaniers, ainsi que la redynamisation des régimes douaniers économiques, dont le cabotage et le transbordement.

Par ailleurs, la loi précise les marchandises pouvant séjourner en entrepôt sous douane autorisant l'étiquetage de celles-ci, et subordonne le bénéfice de ce régime à un besoin économique réel.

La loi prévoit également la refonte des mécanismes de contrôle à travers la mise en place de nouveaux instruments fondés sur l'analyse des risques et l'optimisation des opérations de vérification et de contrôle. Enfin, le texte invite à une réorganisation des voies de recours dans le cadre des litiges portant sur l'espèce tarifaire, l'origine et la valeur en douane déclarée, par la saisine d'une commission nationale de recours dont les décisions sont passibles de recours judiciaire.

Environnement des affaires

Elle concerna environ 9 millions de personnes (entreprises et particuliers) et les deux signataires s'attendent à 30 millions de paiements par ce biais en 2017.

Sonelgaz lance l'e-paiement pour le paiement des factures en ligne

Le 5 mars dernier, Sonelgaz et la Banque Nationale d'Algérie (BNA) ont signé une convention permettant aux détenteurs de cartes interbancaires de payer les factures d'électricité et de gaz sur internet. 400 terminaux de paiement électronique (TPE) seront dans ce cadre mis à disposition (et installés par la BNA) au niveau des agences de Sonelgaz.

Cette convention a été signée en présence des ministres des Finances, de l'Energie et du ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers. Le ministre de l'Energie souhaite à terme étendre ce mode de paiement aux détenteurs de chèques postaux.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'introduction de l'e-paiement amorcée en octobre dernier. D'autres actions similaires ont déjà été concrétisées (Algérie Télécom, Air Algérie, Mobilis, la Société des eaux et d'assainissements d'Alger, l'Algérienne des eaux).

Environnement des affaires

Loi n° 15-15 du 15 juillet 2015
<http://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2015/F2015041.pdf>

Décret exécutif n°15-306 du 6 décembre 2015 relatif aux licences d'importation :
<http://www.commerce.gov.dz/reglementation/decret-executif-n15-306>

Liste des produits soumis aux licences d'importation :
<http://www.commerce.gov.dz/avis/avis-n-deq-01-2017-portant-ouverture-des-contingents-quantitatifs-pour-l-importation-des-produits-et-des-marchandises-au-titre-des-licences-d-importation-pour-l-annee-2017>

Licences d'importation : une nouvelle liste de produits soumis à des contingents quantitatifs

Afin de rationaliser le commerce extérieur algérien, les autorités avaient introduit par la loi n°15-15 un régime de licences d'importation à l'été 2015. Dans ce cadre, 63 catégories de produits agricoles et agroalimentaires étaient concernés en 2016 par des contingents tarifaires et 3 catégories de produits industriels ont été soumis à des contingents quantitatifs : les véhicules automobiles (83 000 unités), les ronds à béton (2 Mt) et le ciment (1,5 Mt).

Pour l'année 2017, le ministère du Commerce a annoncé l'ouverture de contingents quantitatifs pour une nouvelle liste de 21 produits du secteur industriel (véhicule, rond à béton, fil machine, bois et céramique) et agricole (pomme, banane, citrons frais, fromages, viandes bovines, etc.). Le ciment, présent dans la liste de 2016 ne figure pas dans celle de 2017, l'Algérie ne prévoyant pas d'en importer pour cette nouvelle année, en prévision d'une production nationale suffisante.



Indicateurs socio-économiques

Tableau de bord-indicateurs clés

Population (au 1er janvier 2016)	40,4 millions d'habitants
PIB/habitant (2017)	4 296 USD
PIB/habitant en PPA USD (2017)	15 423 USD
IDH (2015)	0,736 (83ème sur 187)
Classement Doing Business (2017)	156ème sur 190
Taux de chômage (septembre 2016)	10,5%
Taux d'inflation (rythme annuel en février 2017)	7,0%
Taux de change EUR/DZD (mars 2017)	116,9
Prix du baril de pétrole brut (Sahara Blend – moyenne mensuelle février 2017)	55,06 USD
Réserves de change (au 31 décembre 2016)	113 Mds USD

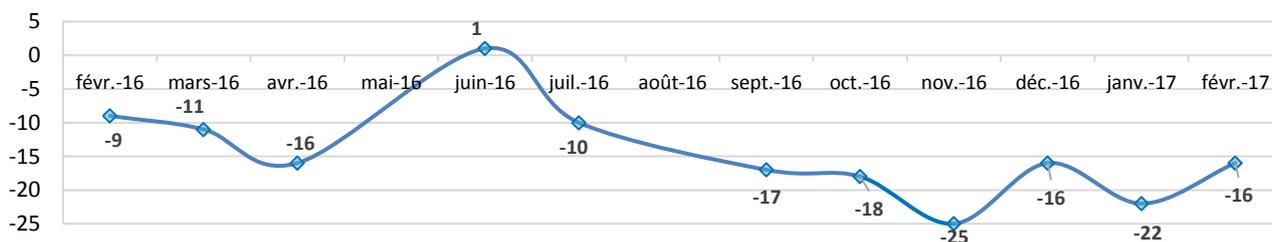
Sources : ONS, PNUD, Banque mondiale, Banque d'Algérie, OPEP, FMI

Indicateurs macroéconomiques annuels

	2014	2015°	2016*	2017*	2018*	
PIB, croissance et inflation	PIB (en Mds USD, à prix courants)	214	167	168	178	184
	Taux de croissance du PIB à prix constants (en %)	3,8%	3,9%	3,6%	2,9%	2,6%
	PIB hors hydrocarbures (en Mds USD)	156	135	138	141	144
	Taux de croissance du PIB HH à prix constants (en %)	5,6%	5,5%	3,7%	3,1%	2,7%
	Taux d'inflation (moyenne annuelle, en %)	2,9%	4,8%	5,9%	7,0%	4,3%
	Taux d'investissement (en % du PIB)	47,8%	51,3%	47,8%	47,1%	47,0%
Comptes publics	Taux d'épargne (en % du PIB)	43,4%	34,9%	32,8%	33,4%	36,9%
	Solde budgétaire global (en % du PIB)	-7,3%	-16,2%	-12,9%	-9,3%	-7,7%
	Solde budgétaire global hors hydrocarbures (en % du PIB HH)	-38,0%	-37,8%	-29,9%	-27,9%	-26,5%
	Solde budgétaire hors Fonds de régulation des recettes (en % du PIB)	-14,5%	-36,5%	-21,2%	-9,3%	-7,7%
	Dettes publiques (en % du PIB)	8,0%	9,1%	13,0%	17,1%	23,9%
	Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	1,7%	1,8%	2,7%	4,9%	6,8%
Comptes externes	Fonds de régulation des recettes (en Mds DZD)	4 408	2 074	740	740	740
	Balance commerciale (en Mds USD)	0,3	-18,1	-23,1	-22,1	-16,6
	Balance des services et des revenus (en Mds USD)	-13,0	-11,7	-8,4	-9,5	-9,1
	Transferts nets (en Mds USD)	3,3	2,7	2,7	2,9	3,0
	Flux nets d'IDE (en Mds USD)	1,5	-0,7	1,4	1,8	2,2
	Balance courante (en Mds USD)	-9,4	-27,0	-28,8	-28,7	-22,7
Monnaie	Balance des paiements (en Mds USD)	-5,9	-27,5	-26,0	-21,8	-15,6
	Avoirs extérieurs nets (en Mds DZD)	15 602	15 222	12 361	10 438	9 025
	Avoirs intérieurs nets (en Mds DZD)	-1 938	-1 490	1 526	4 842	7 559
	Crédits à l'économie (en Mds DZD)	6 591	7 651	8 341	9 176	9 953
Monnaie et quasi monnaie M2 (en Mds DZD)	13 664	13 731	13 881	15 280	16 583	

Source : FMI, Banque d'Algérie °estimation *prévisions

Baromètre du Forum des Chefs d'Entreprises : indice de confiance des chefs d'entreprises



Les chefs d'entreprises membres du FCE sont interrogés sur leurs perspectives de production, leur volume de commandes et le niveau actuel de leurs stocks. Les valeurs du baromètre correspondent à la moyenne du solde de leur opinion (positive ou négative) sur chacun de ces items.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique d'Alger (adresser les demandes à alger@dgtresor.gov.fr).

Auteur : Service Économique Régional d'Alger
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Rédigé par : Sylvain Géranton, Adrien Sperry, Darine Chenine, Guillaume Dufour, Nabila Tata

Revu par : Denis Le Fers